

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	8 (1935)
<b>Heft:</b>	7
<b>Artikel:</b>	Remaniements parcellaires agricoles
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-120107">https://doi.org/10.5169/seals-120107</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Le village dominant la vallée **MONTE STABIO** Le village au flanc de la montagne ×



# REMANIEMENTS PARCELLAIRES AGRICOLES

## La forme et les dimensions des parcelles

Le terrain sur lequel se développent nos villes est généralement propriété privée, donc limité et de forme bien déterminée.

La parcelle joue un rôle important aussi bien en ville qu'à la campagne car pour répondre à une bonne utilisation, elle doit avoir certaines dimensions minimales. Nous limiterons ici notre sujet à la question des parcelles agricoles. Le travail de la charrue ou du tracteur est l'un des plus importants pour nos campagnards aussi la forme de leurs champs est-elle toujours celle de grands rectangles qui se prêtent le mieux à l'emploi de ces outils. Lorsqu'il s'agit de vignobles ou de jardins maraîchers, les dimensions diffèrent sensiblement, surtout lorsque la topographie du terrain est tourmentée.

## La division exagérée de la propriété et ses inconvénients

Notre régime foncier permet dans la plupart de nos cantons suisses, en cas de vente, de succession, ou pour d'autres raisons, une division des parcelles agricoles qui a pour conséquences les graves inconvénients suivants :

1. La forme et la surface des parcelles rendent celles-ci inaptes à une culture profitable ;
2. La distance et l'éparpillement de la propriété agricole autour de la ferme provoquent des pertes de temps incompatibles avec une exploitation rationnelle.

## Le remaniement parcellaire

Dans certains cas, cette division à outrance du terrain rend la culture normale impossible. Pour remédier à cet état de choses, la Confédération suisse intervient pour aider toutes les entreprises qui ont pour but de faciliter l'exploitation du sol (loi du 22 décembre 1893, révisée par celle du 5 octobre 1929). Le maximum de subvention est de 40 % du coût des travaux à condition que le canton ou la commune en verse autant.

## Un exemple

La direction des mensurations cadastrales de Berne a bien voulu nous confier les documents permettant de montrer un exemple typique de remaniement parcellaire en montagne. Les photos de la page 3 montrent la situation du village de Stabio dans la commune de Dongio (Tessin). Les plans de la page ci-contre exposent mieux que toute explication l'intérêt du travail effectué.

*Avant* : Cinquante-huit propriétaires possédant 2630 parcelles = 45 parcelles en moyenne par propriétaire.

*Après* : Cinquante-huit propriétaires possédant 230 parcelles = 4 parcelles en moyenne par propriétaire.

La surface des parcelles remaniées est de 18 hectares et vous trouverez sur la carte une série de parcelles hachurées qui montrent la propriété d'un seul habitant avant et après l'opération.

## Le travail effectué en Suisse

En 1930, on pouvait compter 289 opérations semblables pour une surface totale de 44200 hectares.

Le coût moyen par hectare s'élève à 864 fr. Les travaux sont parfois accompagnés d'autres améliorations foncières telles que drainage, défrichement, colonisation, etc. Cette dernière entreprise est particulièrement intéressante car elle consiste à sortir le paysan du village pour lui permettre de construire sa ferme au centre même de sa propriété, ce qui lui permet d'avoir la meilleure exploitation possible de ses terres.

## Habitation et parcellement

La relation qui existe entre ces deux éléments est plus directe qu'il n'apparaît au premier abord. A la campagne, la colonisation rurale en est la preuve. En ville, l'extension de la banlieue atteint peu à peu les régions agricoles qui deviennent zones urbaines et sont alors destinées à être construites. Le parcellement plus ou moins rationnel de ces terrains est donc très important et nous verrons par la suite quelles sont les méthodes possibles pour le remaniement parcellaire urbain.

Etat du parcellement avant le remaniement.

Güterzusammenlegung  
auf  
**Monte Stabio**  
in der  
Gemeinde Dongio.

• ALTER ZUSTAND •  
SITUAZIONE PRIMA DEL  
RAGGRUPPAMENTO.

Raggruppamento terreni

sul  
**Monte Stabio**  
nel  
Comune di Dongio.



Etat du parcellement après le remaniement.

Güterzusammenlegung  
auf  
**Monte Stabio**  
in der  
Gemeinde Dongio.

• NEUER ZUSTAND •  
SITUAZIONE DOPO DEL  
RAGGRUPPAMENTO.

Raggruppamento terreni

sul  
**Monte Stabio**,  
nel  
Comune di Dongio

